



Trail La Charolaise Règlement 2026

L'inscription au TRAIL LA CHAROLAISE implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Préambule :

Le nombre de participants est limité à 1000 personnes pour l'ensemble des parcours.

Les inscriptions sur place le jour de la course seront IMPOSSIBLES. Seules les inscriptions courrier ou en ligne sont acceptées.

Le club organisateur, le Club Basket Charolles, se réserve le droit de modifier le présent règlement selon la réglementation en vigueur liée à la situation sanitaire.

I. ORGANISATION

Le Trail La Charolaise est une course pédestre, proposant 4 distances : 11 km, 21 km, parcours enfants de 1,5 km et un parcours de 6 km réservé à la marche nordique. L'ensemble se déroulant principalement en forêt de Charolles.

- La course de 11 km (140 mètres dénivelé positif) est ouverte aux **femmes et aux hommes nés en 2011 et avant**. Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.
- La course de 21 km (300 mètres dénivelé positif) est ouverte aux **femmes et aux hommes nés en 2009 et avant**. Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.
- La course enfants de 1,5 km est proposée pour les **mineurs nés entre 2012 et 2017**.
- La marche nordique de 6 km est ouverte aux **femmes et aux hommes nés en 2011 et avant**. Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.

Lieu de départ et d'arrivée des épreuves :

COSEC, rue de Bourgogne, Charolles (Saône-et-Loire).

Parking conseillé : Grand parking d'intermarché, Pré Saint-Nicolas...

Programme des courses :

Dimanche 15 novembre 2026

9h15 : course enfants

10h00 : course 21 km

10h10 : courses 11 km + marche 6 km

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conformément au code du sport, la participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

■ De l'attestation Parcours Prévention Santé (PPS)

Depuis le 01/04/2024, le Parcours Prévention Santé (PPS) remplace le certificat médical pour les coureurs non licenciés FFA.

C'est très simple et cela prend 5 minutes :

- Je me connecte sur le site PPS : <https://pps.athle.fr/>
- J'indique mes coordonnées
- Je visionne 3 petites vidéos et je confirme
- Je reçois aussitôt mon attestation PPS dans ma boîte mail

L'attestation PPS justifie simplement que vous avez pris connaissance des risques encourus et inhérents à la pratique du trail.

- Ou D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un "Pass' J'aime Courir", délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance) ou le justificatif du PPS.

Pour les participants mineurs :

- Une autorisation parentale est obligatoire
- Il devront certifier avoir rempli et répondu NON au questionnaire médical.

Aucunes pièces justificatives ou droits d'inscription ne seront acceptés le jour de la course mais ils devront être fournis par courrier ou en ligne avant la clôture des inscriptions.

III. DROIT D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

■ **COURSE 11 km :**

12 € par personne pour toute inscription en ligne **avant le mercredi 14 octobre 2026 23h59**,
14 € pour toute inscription en ligne entre le jeudi 15 octobre et le **samedi 14 novembre 2026 à 14h00**.

Les licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme bénéficient d'1 euro de réduction pour l'achat d'un dossard lors de leur inscription en ligne.

■ **COURSE 21 km :**

19 € par personne pour toute inscription en ligne **avant le mercredi 14 octobre 2026 23h59**,
21 € pour toute inscription en ligne **entre le jeudi 15 octobre et le samedi 14 novembre 2026 à 14h00**.

Les licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme bénéficient d'1 euro de réduction pour l'achat d'un dossard lors de leur inscription en ligne.

■ **MARCHE NORDIQUE 6 km :**

7 € par personne pour toute inscription en ligne jusqu'au **samedi 14 novembre 2026 à 14h00**.
Les inscriptions sur place sont également possibles au tarif de 10 €/personne.

■ **COURSE ENFANTS** : GRATUIT. Inscription uniquement sur place / pas de classement

Le nombre de participants sera limité à 1000 coureurs.

L'inscription en cani-cross est autorisée sur les parcours mais le participant ne sera pas soumis à classement.

Pour les inscription par courrier : le bulletin d'inscription disponible sur le [site internet du Trail La Charolaise](#) est à compléter et à envoyer par courrier avec les pièces justificatives (paiement par chèque à l'ordre de « C.B.C » et photocopie de l'attestation Parcours Prévention Santé ou de la licence valable) avant le 6 novembre 2026, à l'adresse suivante :

Fabienne Thomas
1220 route de Beaubery
Lieu-dit Vauzelles
71220 Suin

IV. RETRAIT DES DOSSARDS

Dimanche 15 novembre 2026, à **partir de 8H00 et jusqu'à 9h30**.

Lieu : Gymnase COSEC, rue de Bourgogne, 71120 Charolles.

Une pièce d'identité sera demandée pour retirer votre dossard.

Les épingles pour fixer le dossard ne sont pas fournies par les organisateurs.

L'athlète doit porter son dossard bien visiblement pendant la totalité de la compétition.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Remboursement des frais d'inscription :

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation, sauf contre-indication médicale avec justificatif.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'évolution des conditions sanitaires. Les frais d'inscription seront alors remboursés.

V. BARRIERES HORAIRES

Les participants disposeront d'un temps maximum de 2h30 pour effectuer la totalité du parcours de 21 km et de 1h30 pour le parcours de 11 km et la marche nordique de 6 km. Au-delà de ces limites, les participants devront se conformer aux règles de circulation du code de la route ainsi qu'aux directives du signaleurs « fin de marche ».

VI. ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par la police d'assurance N° A27130 151658384 souscrite auprès Gan Assurance 71120 Charolles.

Assurance dommage corporel : sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

VII. RÉCOMPENSES/RÉSULTATS

Un lot sera remis à chaque participant lors du retrait des dossards.

Les 200 premiers inscrits sur le 11 km et le 21 km (dossiers complets uniquement) recevront des cadeaux surprises en plus du lot finisher !

Podium (organisé dès l'arrivée des premiers) :

- Trois premières femmes (classement scratch) du 11 km et du 21 km.
- Trois premiers hommes (classement scratch) du 11 km et du 21 km.

- ! Vétérans homme et femme du 11 km et 21 km confondus.
- ! Club le plus représenté sur les 2 courses

Les résultats seront disponibles sur place et sur le site internet de l'organisateur.

VIII. ABANDON

Dans le cas d'un abandon, le coureur doit impérativement rejoindre le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et **déclarer son abandon à l'organisateur.**

IX. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- **Gobelet individuel par coureur**
- > **Aucun gobelet ne sera fourni aux ravitaillements.**

Les courses sont en semi-autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils jugeront nécessaires.

Néanmoins, l'organisateur prévoit 2 ravitaillements sur les parcours, dans le respect des règles sanitaires en vigueur :

- 1 stand ravitaillement approvisionné en boisson et encas sucré/salé sera prévu sur le parcours du 21 km et du 11 km
- 1 stand ravitaillement boisson et encas sucré/salé à l'arrivée.

X. SÉCURITÉ

La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

Des signaleurs seront situés aux points dangereux.

Un médecin est présent sur la manifestation et assure la coordination avec l'équipe de secours.

Une convention a été établie avec la Croix Rouge Française pour un poste médical sur la manifestation, la sécurité des coureurs sera donc assurée par des représentants de la Croix Rouge. Un médecin de course sera également présent sur toute la durée de l'épreuve.

Seuls les VTT ou quad ouvrant et fermant la course sont autorisés.

Le balisage des parcours est assuré par un fléchage spécifique et de la rubalise.

MESURES SANITAIRES

- De la solution hydroalcoolique sera mise à disposition à tous les points de contact.
- Les coureurs sont tenus d'appliquer les mesures sanitaires affichées le jour de la course.

XI. DROIT À L'IMAGE

Du fait de sa participation au TRAIL LA CHAROLAISE, et en acceptant le règlement de la course, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur - le Club Basket Charolles - à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.

XII. RÈGLEMENTATION

En s'engageant, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et l'accepte sans réserve, ils se soumettent aux règlements publics (code de la route lors des traversées de routes), aux usages et règles de propriété et de protection de l'environnement.

CONTACTS

Laura COUBRUN-LOUDIN : 06 07 89 78 94

Fabienne THOMAS : 06 15 44 56 43

Mail : trail.la.charolaise@gmail.com

Organisateur : Club de Basket de Charolles, rue Baudinot, 71120 Charolles.